

Relais Compta SHA



A.C. DIM
SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : 7 Place de l'Ermitage
77000 MELUN

Société en cours de constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

www.relaiscompta.fr

Agence Paris-Est Marne la Vallée 31 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne Tél.: 01 64 61 73 96 - Fax : 01 64 61 11 81
Agence Paris-Ouest La Défense 75 bis boulevard Richard Wallace 92800 Puteaux Tél.: 01 47 72 81 56 - Fax : 01 47 72 00 62
Agence Paris-Nation 16 rue des Boulets 75011 Paris Tél : 01 43 70 92 03 - Fax : 01 43 70 91 96

A.C. DIM
SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : 7 Place de l'Ermitage
77000 MELUN

Société en cours de constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux associés de la SARL A.C. DIM

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'unanimité des associés de la SARL A.C. DIM, société en cours de formation, concernant l'apport d'une entreprise individuelle ayant pour activité TOUTES TRANSACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER sise et exploitée au 7, place de l'Ermitage - 77000 MELUN, j'ai établi le présent rapport prévu à l'article L.223-9 du code de commerce.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1 Présentation de l'opération et la description des apports ;

1.1 Présentation de l'opération

Madame RENAULT Evelyne, demeurant 2 avenue Saint-Marc, à Hericy apporte à la société A.C. DIM, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Madame RENAULT Evelyne, ès-qualités de fondateur :

Une entreprise individuelle avec pour activité TOUTES TRANSACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER sise et exploitée au 7, place de l'Ermitage - 77000 MELUN pour laquelle Madame RENAULT Evelyne est immatriculée sous le numéro 338 809 510 RCS MELUN, comprenant :

1.2 Description des apports

Sont apportés la clientèle, les actifs et les dettes suivants :

- La clientèle et l'achalandage y attachés, le tout d'une valeur de 54 833 euros.
- Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation du fonds d'une valeur totale de 3 447 euros.
- Les immobilisations financières, d'une valeur totale de 3 520 euros.
- Les autres créances, d'une valeur totale de 4 404 euros.
- Les disponibilités, d'une valeur totale de 78 288 euros.
- Les dettes financières diverses, d'une valeur totale de 1 128 euros.
- Les dettes fournisseurs, d'une valeur totale de 9 367 euros.
- Les dettes fiscales et sociales, d'une valeur de 83 773 euros.
- Les autres dettes, d'une valeur totale de 224 euros.

1.2.1 Evaluation

L'entreprise individuelle a été évaluée à 50.000 €.

Cette évaluation résulte d'une évaluation à la valeur nominale des créances et des dettes. Les matériels ont été évalués à la valeur nette comptable.

Les éléments incorporels du fonds de commerce ont été évalués sur la base de la moyenne de multiples de 1 à 1,25 fois le résultat d'exploitation retraité et pondéré. La pondération retenue a consisté à renforcer l'influence des exercices les plus récents dans l'évaluation. Le retraitement effectué a consisté à déduire du résultat d'exploitation réalisé la rémunération normale d'un dirigeant et les charges sociales correspondantes.

1.2.2 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport, ci-dessus désigné, évalué à 50 000 euros, il a été attribué à Madame RENAULT Evelyne, 5 000 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports;

Afin de vérifier que la valeur des apports n'est pas surévaluée, j'ai contrôlé la réalité des apports, analysé les valeurs proposées, vérifié jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de fait ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports, approché directement les apports considérés dans leur ensemble.

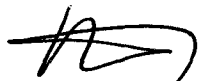
Conclusion ;

En conclusion de mes travaux, j'estime que la valeur des apports s'élevant à 50.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur de l'entreprise individuelle apporté est au moins égale à la valeur nominale des parts de la Sarl A.C. DIM bénéficiaire de l'apport.

Par ailleurs, je n'ai relevé aucun avantage particulier.

Fait à Champs sur Marne, le 18 Janvier 2012

Pour Sylvain Heurtier Audit.



Sylvain Heurtier

Commissaire aux comptes